

DELIBERATION N°2409 : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES BATIMENTS D'HABITAT COLLECTIF  
SIS 4 ET 5 ALLEE DES CASTORS A BIEVRES, SUR LE TERRAIN CADASTRE SECTION G PARCELLES N°308 ET  
466

Date de convocation : 11 janvier 2023  
Date d'affichage :

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice : 27  
- présents : 19  
- absents représentés : 7  
- absents non représentés : 1  
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-sept janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIEVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Dorothee BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Dan ATLAN, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, Mme Nathalie ROUSSEL-HARD ;

**Absents représentés :**

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,  
M. Denis LENORMAND représenté par Mme Chehrazade AINSEBA,  
Mme Marianne FERRY représentée par M. Benoist BERTHIER,  
Mme Marie BRUCELLE représentée par Mme Caroline BOUGOT,  
Mme Sophie DUBOIS représentée par Mme Virginie BREC,  
Mme Danièle BOUDY représentée par M. Marc LABELLE,  
M. Emmanuel MICHAUX représenté par Mme Florence CURVALE

**Absent non représenté :**

M. Paul PARENT

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

---

**2409– DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES BATIMENTS D'HABITAT COLLECTIF SIS 4 ET 5 ALLEE DES CASTORS A BIEVRES, SUR LE TERRAIN CADASTRE SECTION G PARCELLES N° 308 ET 466**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2141-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 1402 en date du 27 mai 2013 portant désaffectation des logements de fonction des instituteurs, soit 8 logements sis 4 allée des Castors et 3 logements sis 5 allée des Castors,

Vu l'avis de la commission municipale permanente en urbanisme du 9 janvier 2023,

Considérant que les deux bâtiments d'habitat collectif sis allée des Castors ne sont plus affectés à l'usage direct du public ni à un service public,

Considérant qu'une partie des logements de ces deux bâtiments est destinée au conventionnement d'aide personnalisée au logement (APL),

Considérant qu'il convient de déclasser les bâtiments d'habitat collectif sis 4 et 5 allée des Castors, ainsi que les stationnements correspondants au droit du bâtiment,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Article UNIQUE : DECIDE** le déclassement du domaine public des bâtiments d'habitat collectif sis 4 et 5 allée des Castors à Bièvres et des stationnements correspondants, sur le terrain cadastré section G parcelles n° 308 et 466.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

Fait à Bièvres, le **23 JAN. 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres

